



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E70855

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1983
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 01/08/2006
10 000

Raison sociale : SARL JEAN-MAX COSTER

12 AV DU 17EME BCP
88700 RAMBERVILLERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL B 491260584

Téléphone : 03 29 65 33 70
Portable : 06 30 29 31 37

Fax : 03 29 65 39 14

Siret : 491 260 584 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 885618 02 02

Site Internet :

E-mail : jean-max.coster@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1283699

Responsabilité légale :
LEMOINE FLORENT GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1283699

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/12/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/12/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/12/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/12/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	05/12/2023
o Ventilation mécanique	05/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.